

Preference



Nancy & l'Art Nouveau



Du 16 au 18 mars 2022

Voyage organisé dans le cadre des activités des Amis des Musées Royaux des Beaux Arts de Belgique

A la fin du XIXe s., l'école de Nancy a participé activement à la création de l'Art nouveau. Les artistes qui l'animent s'inspirent de la nature dans des productions qui allient l'Art, l'Industrie et les arts mineurs. Nous découvrirons l'âme de ce mouvement dans un circuit "Art nouveau" et dans les collections du musée de l'École de Nancy et la Villa Maïorelle récemment rénovée. Nous ne négligerons pas la cité des Ducs de Lorraine avec la porte de la Craffe et la ville royale du XVIIIe s., avec la place Stanislas, l'Arc de Triomphe. Nous visiterons les passionnants musées des Beaux-Arts. À Pont-à-Mousson, de superbes peintures murales de 1540 retiendront notre attention.

Become a Friend



Madame, Monsieur,
Chers Amis voyageurs,

Lors d'un voyage précédent ou lors d'un contact avec notre agence, vous avez mentionné Nancy comme étant une destination qui pourrait vous intéresser.

Nous vous proposons donc en priorité ce prochain voyage :

« Nancy et l'Art Nouveau »
Avec les Amis des Musées
Du 16 au 18 mars 2022

Les + de ce voyage :

- Découvrir Nancy, capitale du duché de Lorraine, ville tout en courbes où l'opulence du baroque polonais côtoient les volutes de l'Art nouveau.
- Visiter la villa Majorelle.
- Promener sur la place Stanislas, classée à l'Unesco.
- Le séjour dans un hébergement 4* récemment rénové et situé dans le cœur historique de Nancy.
- La demi-pension dans un restaurant raffiné.
- Le guidage en français pendant tout le séjour.
- Un accompagnement professionnel et expérimenté depuis Bruxelles.

Vous trouverez ci-joint le programme complet ainsi que le bulletin d'inscription à nous retourner complété et signé, si ce voyage vous intéresse. **Attention, le nombre de places est limité.**

Entre-temps, nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et, dans l'attente du plaisir de vous revoir ou de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Chers Amis, nos sincères salutations.

L'équipe de Preference

PROGRAMME :

BRUXELLES - NANCY (+/- 330km – +/- 4h15 de route)

Mercredi 16 mars

Départ tôt le matin en autocar de la rue de Lozum.

Route vers Nancy, incluant une pause pour se dégourdir les jambes.

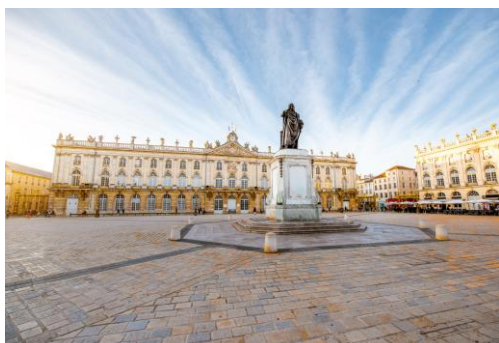
Arrivée à Nancy et déjeuner libre.

L'après-midi sera consacrée à une visite de la vieille ville et de la ville Royale.

La Ville Vieille désigne la cité qui s'est édifiée autour du castel ducal au cours du XI^e siècle. Du XII^e au XV^e siècle, Nancy connut la prospérité, s'agrandit et se dota d'un réseau de bastions à la pointe des techniques de l'époque. Une réhabilitation systématique du site en a fait un des fleurons du patrimoine touristique de la ville. La Place Saint-Epvre occupe l'ancienne place du marché qui date du Moyen Age. La Grande Rue, adjacente, est bordée par des maisons qui ont gardé leur façade d'origine. La porte de la Graffe a survécu aux anciennes fortifications du XIV^e siècle. Sur les remparts de la Ville Vieille, se cache un petit jardin de facture médiévale avec des essences aromatiques et médicinales, le Jardin de la Citadelle. La rue Monseigneur Trouillet est bordée de belles demeures dont l'Hôtel d'Haussonville dont les balustrades sont de facture tantôt gothique flamboyante, tantôt Renaissance.

L'église des Cordeliers dont la construction date du XV^e siècle est située à côté du palais des Ducs de Lorraine dont elle renferme les tombeaux. Le couvent qui la jouxte est aujourd'hui partie intégrante du musée Lorrain (fermé pour restauration).

En 1737, Louis XV installe sur le trône de Nancy, son beau-père, Stanislas Leszczynski, roi détrôné de Pologne, à la mort duquel la Lorraine reviendra tout naturellement à la France. C'est à ce roi bâtisseur que Nancy doit l'ensemble architectural du XVIII^e siècle inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO, qui comprend les places Stanislas, d'Alliance et de la Carrière, dessinées par Emmanuel Heré. Bel exemple du classicisme français, la place Stanislas entièrement restaurée depuis 2005, est entourée de cinq pavillons percés d'arcades monumentales. Des grilles finement ouvragées et rehaussées d'or encadrent des fontaines majestueuses.



Installation à l'hôtel. Dîner dans un restaurant local proche de l'hôtel.

Nuitée à l'hôtel Best Western Crystal 4* (ou similaire).

Petit déjeuner à l'hôtel. Départ à pied pour visiter le musée des Beaux-Arts.

Installé dans l'un des pavillons de la place Stanislas, le musée des Beaux-Arts recourt à une mise en scène subtile pour mettre en valeur des collections représentatives des différents courants européens du X^{IV}e au XX^Ie siècle. L'Italie est très présente avec, aux côtés des Primitifs, des œuvres du Pérugin, du Tintoret, du Caravage. Des paysages et des natures mortes de Joos de Momper, Jan II Bruegel, Rubens, témoignent de l'importance des écoles du Nord. L'école française est illustrée notamment par Le Lorrain et Philippe de Champaigne. La peinture du XVIII^e siècle trouve naturellement sa place dans le pavillon d'Emmanuel Heré, tandis que la collection d'art moderne est installée dans l'extension contemporaine : Manet, Monet, Modigliani, Juan Gris, Georg Grosz, Picasso ...

Des sculptures intéressantes accompagnent ces tableaux : Rodin, Raymond Duchamp-Villon, Zadkine, César... Quelques grands artistes lorrains du début du siècle sont également bien représentés avec Jules Bastien-Lepage, Victor Prouvé, Emile Friant... Au sous-sol, des vestiges de fortifications du X^Ve au XVI^e siècle abritent les 3.000 pièces de la collection Daum, dans une très belle scénographie.

Après le déjeuner libre, l'après-midi sera consacrée à la découverte des plus beaux bâtiments Art nouveau de Nancy.

A la fin du XIX^e siècle, certains industriels, commerçants et intellectuels vont donner à Nancy une nouvelle prospérité. Des artistes, de disciplines et d'horizons différents, prêtent leur art à cette révolution. Ils adoptent un concept original en revenant à l'étude de la nature et en l'appliquant à toutes leurs créations. Les façades des maisons qui s'ornent de roses et de clématites, s'élancent en souplesse et mêlent harmonieusement à la pierre, le bois, la brique, le fer, le verre, la céramique. En 1901, « l'École de Nancy », Alliance provinciale des Industries d'art, est officiellement créée. Les architectes Charles et Émile André, en collaboration avec Jacques Gruber et Eugène Vallin, entament la construction des Grands Magasins Vaxelaire, inaugurant ainsi le cycle de modernisation du centre de la ville : commerces, établissements bancaires, brasseries et hôtels se feront désormais les hérauts de l'architecture et de la société nouvelle.



Visite du musée de l'École de Nancy.

Le musée de l'École de Nancy a la grande originalité de présenter des œuvres « Art Nouveau » dans un cadre architectural contemporain, la maison Corbin, située dans un agréable jardin qui restitue également l'atmosphère début de siècle. La collection est remarquable : meubles marquetés et sculptés d'Emile Gallé, de Louis Majorelle et d'Emile André, affiches et dessins de Prouvé, de Lurçat et de Collin, verreries de Gallé, des frères Daum et de Muller, céramiques de Bussièrre, de Gallé et de Mougin, vitraux de Gruber... Une salle à manger d'Eugène Vallin est présentée dans sa totalité, associant mobilier, panneaux de cuir, peinture et luminaire, tandis qu'à l'étage, une étonnante salle de bains en céramique de Chaplet avoisine un bureau décoré de cuirs travaillés de motifs floraux.



Retour à l'hôtel. Dîner dans un restaurant local et nuit à l'hôtel Best Western Crystal 4*.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Nous débuterons la journée par un tour à pied au cœur de la Ville Neuve.

A la fin du XVI^e siècle, la Ville Vieille étant devenue trop petite pour héberger la population, le duc Charles III fit édifier une nouvelle ville, au plan géométrique et aux rues rectilignes, ceinte de fortifications. Cette Ville Neuve connut un développement important à la fin du XIX^e siècle. Une promenade entre la place Stanislas et la place Maginot nous permettra d'explorer les lieux de la vie économique autour de 1900 : magasins, banques, brasseries, salles de spectacle ...

Nous bénéficierons ensuite d'une visite de la Villa Majorelle récemment rénovée.

En 1898, Louis Majorelle confie au jeune architecte parisien Henri Sauvage la construction de sa maison personnelle, au chantier de laquelle sont associés les Nancéiens Jacques Gruber et Henri Royer, et les artistes parisiens Alexandre Bigot et Francis Jourdain. La Villa, terminée en 1902, sera rapidement considérée comme une œuvre « manifeste » de l'École de Nancy. La salle à manger conçue par Louis Majorelle, propriété du Musée de l'École de Nancy, a retrouvé sa place d'origine suite à une restauration.

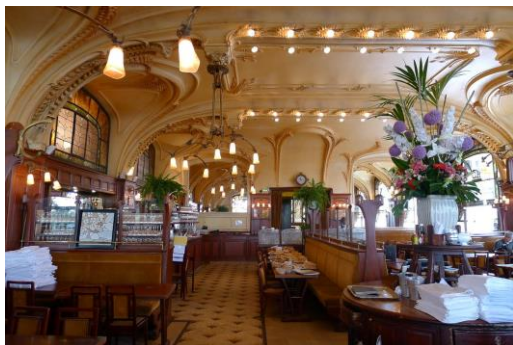
Déjeuner inclus à la brasserie Excelsior.

L'Excelsior est la brasserie mythique de la ville de Nancy. Avec son somptueux décor Art Nouveau, ce restaurant est un véritable chef-d'œuvre de l'école de Nancy : mobilier en acajou, verrières serties de cuivre, mosaïques au sol et luminaires.

Après le repas, nous reprendrons le car en direction de Bruxelles.

Nous ferons un arrêt à Sillegny, près de Pont-à-Mousson afin de visiter l'église.

Cette église du X^e siècle, à l'allure modeste, mérite le détour pour les peintures murales du 1540 qui tapissent les murs intérieurs de l'édifice. Grâce à une restauration achevée en 2004, ces fresques ont retrouvé tout leur éclat. Dans une riche gamme chromatique, apôtres et saints sont représentés avec une multitude de détails savoureux. Au-dessus du portail, le Christ préside le Jugement dernier tandis qu'un arbre de Jessé se dresse dans le chœur.



Arrivée à Bruxelles dans la soirée.

- FIN DE VOTRE SEJOUR -

L'HOTEL REPRIS DANS LE PROGRAMME

HOTEL BEST WESTERN CRYSTAL 4*

Construit il y a plus de 130 ans, l'hôtel Best Western Plus Crystal & Spa est situé en hyper centre-ville et au cœur du quartier commerçant : à 5 minutes à pied de la célèbre Place Stanislas et 10 minutes à pied de la Vieille Ville. Une situation idéale pour partir à la découverte de la ville.

L'hôtel propose des chambres contemporaines et spacieuses.

Un Bar avec vue sur les toits de Nancy, un Bar Lounge chic & cosy avec cheminée, un Spa avec piscine, une salle de Fitness 24/7 et une équipe dévouée pour un service d'excellence sont à votre disposition.

L'hôtel Best Western est une adresse unique à Nancy proposant une architecture intérieure alliant couleurs chaudes et vivantes, inspirée des arts décoratifs de Nancy : l'Art Déco et l'Art Nouveau.



Le prix

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS.

PRIX MEMBRE DES AMIS :

- LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **700 €**
- LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **70 €**

CE PRIX COMPREND:

- ✍ Le transport en autocar confortable au départ de la rue de Lozum (proche de la Gare Centrale).
- ✍ Les services de guides locaux francophones.
- ✍ Les transferts et les transports en autocars.
- ✍ Le logement en chambre double avec petit déjeuner (ou similaire).
- ✍ Le déjeuner à la brasserie Excelsior,
- ✍ Les repas du soir dans un restaurant local, proche de l'hôtel.
- ✍ Les visites et excursions prévues au programme.
- ✍ Les entrées aux sites et musées.
- ✍ La taxe de séjour.
- ✍ L'accompagnement Preference - Travel Team.
- ✍ La TVA.

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les déjeuners et les boissons.
- ✍ Les différents pourboires et les dépenses personnelles.
- ✍ Les assurances auprès de « Assurinco ».

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEURS CARTE D'IDENTITE.
POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

ATTENTION, LA MAJORITE DES VISITES SE FAIT A PIED ET REQUIERENT DONC UNE AISANCE DE MOBILITE.

Become a Friend

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion

Remplissez le formulaire ci-dessous (en lettre capitale) et choisissez votre catégorie.

Nom :	Prénom :
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Enfant 1 :	Date de naissance :
Enfant 2 :	Date de naissance :
Adresse :	N°: Boite :
Code postal :	Ville : Pays :
Tél / GSM :	Adresse e-mail :

Je souhaite devenir membre Je souhaite renouveler ma carte de membre

		<i>Cotisation annuelle</i>	<i>Si ordre permanent</i>
<input type="checkbox"/> Adhérent	<i>Jeune</i>	€ 20	€ 18
<input type="checkbox"/>	<i>Individuel</i>	€ 50	€ 45
<input type="checkbox"/>	<i>Couple (2 cartes de membre)</i>	€ 75	€ 70
<input type="checkbox"/> Famille	<i>2 parents ou grands-parents et 2 enfants < 18 ans</i>	€ 85	€ 80
<input type="checkbox"/> Effectif	<i>Individuel</i>	€ 100	€ 90
	<i>Couple (2 cartes de membre)</i>	€ 150	€ 140
<input type="checkbox"/> Duo	<i>Titulaire + Invité à chaque visite</i>	€ 200	€ 190
<input type="checkbox"/> Protecteur (*)	<i>Individuel</i>	€ 100 + € 150	€ 90 + € 150
<input type="checkbox"/>	<i>Couple (2 cartes)</i>	€ 150 + € 150	€ 140 + € 150
* Le membre effectif qui, en plus de sa cotisation, fait un don minimum de 150 € sur le compte Fonds des Amis des Musées, BE81 6790 7542 9624/PCHQBEBB devient Membre Protecteur.			

Je transfère le montant de ma cotisation sur le compte BE32 3631 2340 9302 / BBRUBEBB de l'asbl Amis des Musées (merci de bien vouloir envoyer le document à l'adresse suivante : Amis des MRBAB, rue du Musée 9 à 1000 Bruxelles).

Date et Signature :

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT

NANCY, DU 16 AU 18 MARS 2022

A RENVOYER CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BTE 4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNE,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RESERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE A 1 LIT DOUBLE A 2 LITS DOUBLE A PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRES DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID* (ASSISTANCE + BAGAGES + COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**Au vu de la situation actuelle, nous vous recommandons vivement une couverture COVID*

INSCRIPTION (SUITE) :

NANCY, DU 16 AU 18 MARS 2022

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS.

PRIX : LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **700 €**
 LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **70 €**

NUMERO DE CARTE DE MEMBRE :

*SI JE NE SUIS PAS MEMBRE DES AMIS DES MUSEES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, JE M'ENGAGE A Y ADHERER EN REMPLISSANT LE BULLETIN D'ADHESION (EN ANNEXE) ET EN LE RENVOYANT A L'ADRESSE SUIVANTE :
RUE DU MUSEE 9 - 1000 BRUXELLES.*

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 16 AOUT.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
SWIFT/BIC : KREDBEBB
REFERENCE : D.3537

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A, LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière

par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8
B1130 Bruxelles - tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic Cat A 1652
01/07/2018